

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: IMIDASECT ANTS

Type(s) de produit: TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro de l'autorisation: CH-2017-0021

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: CH-0018067-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	2
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	4
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	4
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	4
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	4
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	4
4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques	5
4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	5
4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	5
4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	5
4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	6
5. Conditions générales d'utilisation	6
5.1. Consignes d'utilisation	6
5.2. Mesures de gestion des risques	6
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers	6
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	6
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales	7
6. Autres informations	7

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Imidasect Ants Fortissimo Ameisen Gel
--

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Sharda Europe B.V.B.A
	Adresse	Heedstraat 158 1730 Asse Belgique
Numéro de l'autorisation	CH-2017-0021	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	CH-0018067-0000	
Date de l'autorisation	14/11/2017	
Date d'expiration de l'autorisation	29/06/2021	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Sharda Cropchem Limited
Adresse du fabricant	Dominic Holm, 29th Road, Bandra 400050 Mumbai Inde
Emplacement des sites de fabrication	Dominic Holm, 29th Road, Bandra 400050 Mumbai Inde

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	37 - Imidaclopride
Nom du fabricant	Sharda Cropchem Limited
Adresse du fabricant	Dominic Holm, 29th Road, Bandra 400050 Mumbai Inde
Emplacement des sites de fabrication	HEBEI VEYONG BIO-CHEMICAL CO.LTD, 393 East Heping Road - Shijizhuang Chine

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Imidaclopride	(2E)-1-[(6-chloropyridin-3-yl) methyl]-N-nitroimidazolidin-2-imine	Substance active	138261-41-3	428-040-8	0.01

2.2. Type de formulation

Gel

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu.

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Utilisation non professionnelle

Type de produit	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Monomorium pharaonis-fourmis pharaon-œufs; larves; nymphes; pupes; imagine; adultes Linepithema humile-fourmis argentines-œufs; larves; nymphes; pupes; imagine; adultes
Domaine d'utilisation	Intérieur Extérieur Usage intérieur Usage extérieur comme une barrière autour des bâtiments (objectif d'application: Protection de la santé)
Méthode(s) d'application	Application des appâts - - En boites d'appâts - -
Taux et fréquences d'application	0.2-0.4g / m2: 0.2g / m (ouvert application- intérieur) 0.2g / entrée l 'air ou procès butinage: 0.2g / m constructions périmètre (ouvert application- extérieur) - 100 - Le produit peut être utilisé en continu pendant 2 - 3 mois sans remplacer les boites d'appât ouvertes ou appâts non consommés. Maximum de 12 applications par année. Max. 0,35g / m2 (boîte d'appât intérieure) Max. 0,23 g / m périmètre du bâtiment (boîte d'appât extérieure) - 100 - Le produit peut être utilisé en continu pendant 2 - 3 mois sans remplacer les boites d'appât ouvertes ou appâts non consommés. Maximum de 12 applications par année.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Seringue, PEHD. COEX et polypropylène transparent , 3g. 5g. 10g. 15g Boite d'appât, PEHD. COEX et polypropylène transparent , 0,75g. 1g. 1.2g. 1.4g - -

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Aucun

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Aucun

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Aucun

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Aucun

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Aucun

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - usage professionnel

Type de produit

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

-

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Monomorium pharaonis-fourmis pharaon-œufs; larves;nymphes; pupes;imagine; adultes

Linepithema humile-fourmis argentines-œufs; larves;nymphes; pupes;imagine; adultes

Domaine d'utilisation

Intérieur

Extérieur

Usage intérieur

Usage extérieur comme une barrière autour des bâtiments
(objectif d'application: Protection de la santé)

Méthode(s) d'application	<p>Application des appâts - -</p> <p>En boîtes d'appâts - -</p>
Taux et fréquences d'application	<p>0.2-0.4g / m2: 0.2g / m (ouvert application- intérieur) 0.2g / entrée l 'air ou procès butinage: 0.2g / m constructions périmètre (ouvert application- extérieur) - 100 - Le produit peut être utilisé en continu pendant 2 - 3 mois sans remplacer les boîtes d'appât ouvertes ou appâts non consommés. Maximum de 12 applications par année.</p> <p>Max. 0,35g / m2 (boîte d'appât intérieure) Max. 0,23 g / m périmètre du bâtiment (boîte d'appât extérieure) - 100 - Le produit peut être utilisé en continu pendant 2 - 3 mois sans remplacer les boîtes d'appât ouvertes ou appâts non consommés. Maximum de 12 applications par année.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	<p>Professionnel</p>
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Cartouche, PEHD. COEX et polypropylène transparent , 30g. 35g. 50 grammes.75g. 100g Boîte d'appât, PEHD. COEX et polypropylène transparent , 0,75g. 1g. 1.2g. 1.4g</p> <p>-</p> <p>-</p>

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Aucun

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Aucun

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Aucun

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Aucun

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Aucun

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

1. Avant le traitement. Enlever toute source naturelle de nourriture pour les fourmis (déchets, Les restes de nourriture ...) de la zone infestée afin d'encourager l'ingestion du gel.
2. Lorsque les fourmis sont présentes à l'intérieur. Placer le gel dans des gouttes ou des lignes fines à proximité des pistes de fourmis. Les points d'entrée et de leurs nids.
3. Lorsque les fourmis sont présentes à l'extérieur. Placer le gel dans des gouttes ou des lignes fines dans les nids ou les sentiers de fourmis.
4. Si la présence de fourmis est seulement suspectée ou détectée de façon sporadique. Il est recommandé d'utiliser le gel dans une boîte à appât.
5. Vérifier les boîtes d'appâts une fois par semaine.
6. Au cours des inspections. Vérifier la zone traitée et si nécessaire. Remplacer le gel.
7. Ne pas appliquer le produit sur des surfaces absorbantes.
8. Appliquer le produit loin des sources de lumière du soleil ou de chaleur directe (par exemple, ne pas le placer sous un radiateur).
9. Éviter l'utilisation continue du produit
10. Si l'infestation persiste malgré suivant les instructions de l'étiquette. Contacter un professionnel de la lutte antiparasitaire.
11. Informer le titulaire de l'autorisation si le traitement est inefficace.

5.2. Mesures de gestion des risques

1. Évitez tout contact inutile à la préparation. Une mauvaise utilisation peut causer des dommages à la santé.
2. Tenir à l'écart de la nourriture. Boissons et des aliments pour animaux.
3. Ne pas contaminer la nourriture, alimentation, des ustensiles ou des surfaces en contact avec les aliments.
4. Tenir hors de portée des enfants
5. Éviter le rejet dans l'environnement
6. L'application extérieure ne doit être effectuée sur des surfaces pavées (ne pas appliquer sur le sol nu).
7. Retirer les boîtes d'appât lorsque l'invasion cesse ou est éliminée.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Aucun

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Jeter le contenant / contenu d'une manière sûre et conformément à la législation nationale
CEE: 200119 -Code Européen des déchets: pesticides (SDS)
EWC 150110 -Code Européen des déchets: résidus d'emballage contenant ou contaminés par des substances dangereuses (SDS)

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Durée de vie: 24 mois

6. Autres informations

Le produit contient un amérisant.

En raison de déficits techniques de l'éditeur de la CPS, je dois énumérer les points suivants actuellement à ce point de la CPS:

P501 -Éliminer le contenu / les conteneurs selon la législation nationale